

Dans ce numéro:

Le mot de la présidente	1
Médaille Henry Dunant 2021	3
Conseil des Délégués de 2022	
- Consultations sur l'ordre du jour et les résolutions du Conseil	5
- Vers le Conseil des Délégués: ateliers en ligne	6
- Prix et Médaille: vers une révision des règlements	6
Décider pour agir:	
Traduire les résolutions en actes	
- Faire rapport sur les résolutions et les engagements pris à la XXXIIIe Conférence internationale	7
- Suivi de la Déclaration du Mouvement sur l'intégrité	8
La parole aux membres de la Commission permanente	
- Un entretien avec le Dr Abbas Gullet	9
Opinion	
- Réussir le réforme de l'aide par Jan Egeland	10

.....
• Trouvez les [dernières décisions](#)
• de la Commission permanente
• et [abonnez-vous au bulletin](#) sur
• notre [site Web](#).
.....

**Commission permanente
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**
19 Avenue de la Paix CH - 1202
Genève, Suisse

Courriel: standing.commission@standcom.ch
www.standcom.ch

Le mot de la présidente

Cher.e.s ami.e.s,

C'est avec plaisir que je m'adresse une fois de plus à vous tous par le biais de ce bulletin. J'ai beaucoup de nouvelles à vous annoncer car c'est une année de travail intense qui nous attend.

Parlons tout d'abord du prochain Conseil des Délégués. Comme vous le savez sans doute, il a été décidé en novembre dernier que cette réunion aurait lieu les 22 et 23 juin 2022 à Genève, dans la foulée de la 23e session de l'Assemblée générale de la Fédération internationale de la Croix Rouge et du Croissant Rouge. Au vu des circonstances exceptionnelles dans lesquelles nous nous trouvons, après un long travail d'évaluation réalisé par le Secrétariat de la FICR et compte tenu des exigences sécuritaires, sanitaires et pratiques, il est apparu que Genève était le lieu le plus approprié pour accueillir les prochaines réunions statutaires.

Je suis certaine que vous comprendrez cette décision et je souhaite à cet égard remercier les dirigeants, volontaires et membres de la Croix Rouge dominicaine pour leur travail et les efforts qu'ils ont déployés afin que ces réunions statutaires aient lieu dans leur pays. J'espère de tout cœur que nous pourrons un jour profiter de l'hospitalité de la Croix-Rouge dominicaine. Je remercie également toutes les sociétés nationales qui se sont proposées pour accueillir ces réunions, démontrant ainsi leur



responsabilité et leur engagement envers le Mouvement.

Nous ne manquerons pas de vous tenir régulièrement informés de la progression des travaux de préparation du Conseil des Délégués. Dans le présent numéro du Bulletin, vous trouverez de plus amples informations sur l'ordre du jour provisoire de cette réunion et sur la série de neuf ateliers qui se tiendront en ligne entre janvier et mai 2022. Ces ateliers, qui se dérouleront avant l'ouverture officielle du Conseil des Délégués, ont pour but de compléter l'ordre du jour. Leurs résultats seront présentés à l'occasion de la séance plénière du Conseil des Délégués et intégrés dans son compte rendu analytique. Je vous encourage à diffuser toutes les informations relatives à ces ateliers et à y participer vous mêmes. Plus il y aura de participants, plus fécond sera notre Mouvement et plus nous contribuerons à construire un Mouvement à la hauteur de la tâche.

(Continuer à la page suivante)

(Suite de la page précédente)

Par ailleurs, c'est au cours du prochain Conseil des Délégués que sera remise la Médaille Henry Dunant. Il s'agit de la plus haute distinction décernée par le Mouvement. Cette année, elle récompensera sept personnes (dont deux à titre posthume) qui, toutes, ont permis par leur travail de rendre notre Mouvement meilleur. Je présente toutes mes félicitations, ainsi que celles des membres de la Commission permanente, aux lauréats, à leur famille ainsi qu'aux organisations de la Croix Rouge et du Croissant Rouge auxquelles ils sont rattachés.

Enfin, je souhaiterais remercier tout particulièrement M. Jan Egeland pour son aimable contribution au présent bulletin. Dans le cadre de son nouveau mandat de Personne Éminente du Grand Bargain, M. Egeland souhaite en priorité accorder un plus grand rôle aux organisations locales et améliorer la qualité du financement de la réponse humanitaire, ce qui s'inscrit pleinement dans les aspirations et les efforts

du Mouvement. Les sociétés nationales de la Croix Rouge et du Croissant Rouge jouent un rôle essentiel dans la réponse locale.

Je profite du présent Bulletin pour vous souhaiter à toutes et tous une excellente année 2022 ; qu'elle soit synonyme de bonne santé et l'occasion de rencontres fructueuses entre membres et amis du Mouvement de la Croix Rouge et du Croissant Rouge.

Avec mes cordiales salutations,

Perceval Bahé.

>> Médaille Henry Dunant 2021

La médaille Henry Dunant est la plus haute distinction décernée par le Mouvement. Elle vise à récompenser des membres pour leurs services exceptionnels et pour les actes de grand dévouement qu'ils ont accomplis. La Commission permanente souhaite remercier toutes les sociétés ainsi que ceux qui les ont coparrainées pour les nombreuses candidatures de grande qualité et les profils divers qui ont été soumis. Sur la base d'une décision prise à l'unanimité pendant sa réunion du mois d'octobre, la Commission est heureuse de vous présenter les récipiendaires de la Médaille Henry Dunant 2021 qui seront décorés lors du prochain Conseil des Délégués, en juin 2022.



Mohammed Al Maadheed

Ancien président de la Société du Croissant Rouge du Qatar

Dans le cadre de ses différentes fonctions de direction au sein du Croissant Rouge du Qatar entre 2000 à 2020, Mohammed Al Maadheed s'est attaché avec succès à renforcer les capacités opérationnelles et institutionnelles de nombreuses sociétés nationales moins dotées en ressources par le biais de programmes de coopération et de partenariats régionaux. Il a collaboré avec d'autres composantes du Mouvement ainsi qu'avec des organisations et des gouvernements du monde entier afin de mettre en place des capacités d'intervention en cas de catastrophe, de concevoir des plans de réhabilitation et de promouvoir le droit international humanitaire. Reconnu au niveau international, M. Al Maadheed a été élu vice président de la Fédération internationale en 2009 et présidé le Groupe de supervision des priorités du Conseil de Direction.



©photoval.ch

Philippe Gaillard

Ancien délégué du CICR

Alors qu'il se trouvait à mi parcours d'une longue et exemplaire carrière au sein du CICR, Philippe Gaillard a été nommé chef de délégation au Rwanda peu avant le début du génocide ethnique qui a ravagé le pays. M. Gaillard a alors pris la décision incroyablement courageuse de maintenir les activités du CICR au Rwanda – contrairement à la plupart des autres organisations internationales. Aux côtés de la Croix Rouge rwandaise, le CICR a continué à transporter des blessés vers les hôpitaux, à créer des hôpitaux de fortune sur le terrain et à aider la population du mieux qu'il pouvait. Sous la direction de M. Gaillard, on estime que le CICR a sauvé 80 000 vies. À maintes reprises, M. Gaillard a traversé les lignes de front, seul, afin de négocier le passage de blessés devant être pris en charge médicalement. Son courage sans faille et son dévouement envers l'humanité justifient amplement cette récompense.

Tadateru Konoe

Ancien président de la Croix Rouge japonaise et ancien président de la Fédération internationale

Tadateru Konoe a consacré plus de cinq décennies, soit l'ensemble de sa vie professionnelle, à faire progresser le travail humanitaire de la Croix Rouge/du Croissant Rouge, qu'il soit en poste au sein de la Croix Rouge japonaise ou de la Fédération. Élu président de la Fédération à deux reprises (en 2009 puis en 2013), M. Konoe a travaillé sans relâche pour renforcer la coopération au sein du Mouvement et consolider la gouvernance de la Fédération en s'assurant de son intégrité et de sa redevabilité. Entre autres activités, il a pris une part très active dans la lutte pour l'élimination des armes nucléaires. M. Konoe incarne l'attachement profond et sincère aux valeurs et aux idéaux du Mouvement.



Christine Lightbourne

Volontaire à la Croix Rouge des Bahamas

Volontaire de longue date à l'antenne de la Croix Rouge des Bahamas située sur les îles Abacos, Christine Lightbourne travaille comme agent de service social et responsable des abris, et s'est beaucoup investie dans les programmes d'atténuation des effets des catastrophes naturelles depuis plus de trente ans. Elle s'est engagée sans retenue à servir les plus vulnérables lors des opérations de sauvetage déployées pendant les ouragans et dont elle est responsable pour son antenne, se trouvant souvent la première sur les lieux et la dernière à partir. En plaçant systématiquement la sécurité des autres avant la sienne dans des situations dangereuses, Mme Lightbourne a fait preuve d'un dévouement désintéressé qui inspire de nombreux jeunes désireux de suivre son exemple.



Manuel Salazar Alvarez

Membre vétérane de la Croix-Rouge du Costa Rica

Manuel Salazar Alvarez a été l'un des premiers à organiser des formations aux premiers secours et à promouvoir ce travail au sein de sa Société nationale, puis dans toute l'Amérique centrale. Il a pris part à de nombreuses opérations de secours à haut risque dans le cadre de catastrophes naturelles ou de conflits armés. En pas moins de 60 ans de service, M. Salazar s'est distingué à de nombreuses reprises dans plusieurs domaines par son travail visant à améliorer le service et le développement de sa Société nationale. Il a notamment joué un rôle clé dans la promotion du droit international humanitaire au Costa Rica et ailleurs. Toujours volontaire actif, M. Salazar est une personnalité inspirante qui a rallié de nombreuses personnes à la cause du Mouvement.

Cette année, la Commission permanente a également décidé de décerner deux autres médailles à titre posthume à deux membres récemment décédés, en reconnaissance de leur travail remarquable.

Ligia Leroux de Ramirez (1937 – 2020)

Ancienne présidente de la Croix Rouge dominicaine

En tant que présidente de la Croix Rouge dominicaine à partir de l'an 2000, Ligia Leroux de Ramirez a fait adopter une série de programmes afin d'améliorer sa Société nationale en élargissant et en approfondissant ses activités locales, tout en renforçant la coopération avec d'autres sociétés nationales de la région. Mme Leroux a sensiblement contribué au travail du Mouvement à l'échelle internationale et a été élue présidente du Comité régional interaméricain de la Croix Rouge en 2007, pour une durée de quatre ans. Dirigeante dévouée et visionnaire, très chaleureuse, Mme Leroux est décédée alors qu'elle était encore présidente de la Croix Rouge dominicaine et qu'elle travaillait sans relâche à la tête des opérations de lutte contre la Covid-19.



Ivan Usichenko (1938 – 2021)

Ancien président de la Croix Rouge ukrainienne

Ivan Usichenko a dirigé les opérations médicales au lendemain de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl, en 1986. Ses accomplissements exceptionnels et ses qualités de décideur dans la gestion de cette crise et la mise en place du programme de relèvement adopté par suite de la catastrophe lui ont valu une large reconnaissance internationale. Pendant les troubles civils qui se sont produits dans le pays en 2013 puis la crise de la Crimée en 2014, M. Usichenko s'est assuré que la Croix Rouge ukrainienne joue un rôle important, reconnu et neutre. Il a été largement salué pour ses multiples initiatives et pour son engagement sans faille dans la défense des principes fondamentaux du Mouvement.

>> Conseil des Délégués de 2022

Consultations sur l'ordre du jour et les résolutions du Conseil

En raison des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de COVID-19 et ses lourdes conséquences, le Conseil des Délégués a été annulé en 2021 et repoussé à 2022. Après un travail intensif d'évaluation de la situation sanitaire et des différentes solutions pratiques pour organiser nos prochaines réunions statutaires, les dirigeants de la FICR et la Commission permanente ont décidé d'organiser la 23ème session de l'Assemblée générale et le Conseil des Délégués à Genève (Suisse), du 19 au 23 juin 2022.

Ainsi, le 10 décembre 2021, la Commission permanente a envoyé une [invitation](#) aux composantes du Mouvement afin de leur annoncer que le Conseil des Délégués aurait lieu le 22 et 23 juin 2022, après la tenue de la traditionnelle cérémonie conjointe d'ouverture avec l'Assemblée générale de la FICR. Des conditions spéciales de participation seront appliquées en 2022 et limiteront le nombre de délégués présents à la réunion plénière. D'autres délégués pourront participer en ligne. Des informations pratiques seront communiquées en temps voulu sur les modalités d'inscription, les visas, l'hébergement, le transport, etc., concernant la participation en présentiel et en ligne à la réunion plénière. Ces renseignements seront également disponibles sur le site Web des réunions statutaires à l'adresse suivante : www.rcrcconference.org.

À six mois de la tenue du Conseil des Délégués, un [programme et un ordre du jour provisoire](#) ont été distribués à ses membres, les invitant à **envoyer toute observation, modification ou adjonction d'ici au 23 avril 2022**.

Le Conseil des Délégués examinera diverses questions humanitaires clés sur la base des observations recueillies lors des consultations tenues plus tôt dans l'année au sein du Mouvement. Certaines de ces questions appellent des décisions immédiates de la part du Mouvement, d'autres ont pour objectif de préparer le terrain en vue du prochain Conseil des Délégués et de la XXXIVe Conférence internationale de la Croix Rouge et du Croissant Rouge, et d'autres encore visent à faire le point sur la mise en œuvre de précédentes résolutions. Le Conseil des Délégués offre un cadre où peut être réalisée l'ambition d'**un Mouvement à la hauteur de la**

tâche. Le thème général du Conseil sera d'encourager l'élaboration de positions, de politiques, de stratégies et de pratiques cohérentes du Mouvement sur diverses questions humanitaires et, par la même, renforcer la coopération, la coordination et la confiance mutuelle entre les composantes et, au bout du compte, avec les personnes auxquelles nous venons en aide.

[Huit avant projets de résolutions](#) ont déjà été établis et sont actuellement disponibles en ligne :

- « Approche du Mouvement visant à garantir la sécurité des patients et la qualité des soins »
- « Médaille du Mouvement pour le rétablissement des liens familiaux »
- « Révision des règlements de la Médaille Henry Dunant et du Prix de la Croix Rouge et du Croissant Rouge pour la paix et l'humanité »
- « Renforcer l'approche humanitaire anticipative au sein du Mouvement : la voie à suivre »
- « Renforcer la résilience des communautés urbaines : la voie à suivre »
- « Vers une stratégie du Mouvement relative à la migration »
- « La guerre en milieu urbain »
- « Vers l'élimination des armes nucléaires : Plan d'action 2022–2027 »

La [Charte sur le climat et l'environnement pour les organisations humanitaires](#), qui a été adoptée en mai 2021 par le CICR et la Fédération internationale, sera également présentée au Conseil des Délégués pour approbation par l'ensemble du Mouvement. Les Sociétés nationales sont également invitées à signer la charte à titre individuel, près d'un tiers d'entre elles l'ayant par ailleurs déjà fait.

Toutes les composantes sont invitées à **faire part de leurs observations sur les avant-projets de résolutions et à proposer des modifications d'ici au 1er mars 2022**.

Des projets de résolutions seront présentés ultérieurement. Les **documents de travail officiels**, y compris les projets de résolutions et les rapports, seront envoyés à tous les participants au moins 45 jours avant l'ouverture de la réunion, soit début mai 2022.

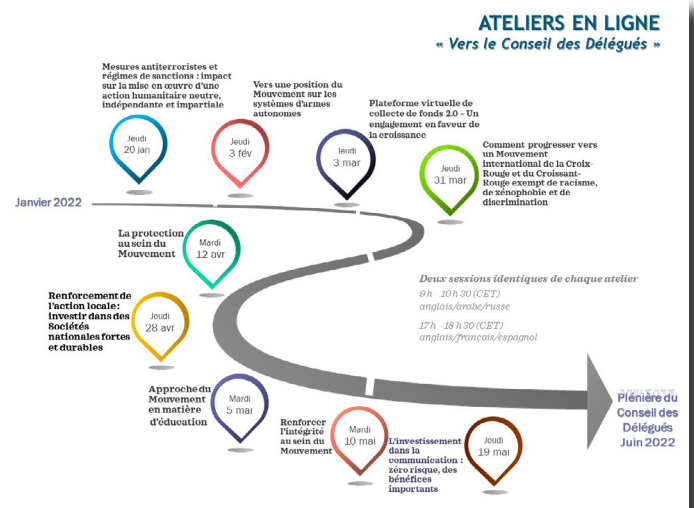
Toute observation ou proposition peut être envoyée par courriel à l'adresse suivante : standing.commission@standcom.ch

- Avant le 23 avril 2022 concernant l'ordre du jour provisoire et le programme du Conseil
- Avant le 1^{er} mars 2022 concernant les avant-projets de résolutions

Vers le Conseil des Délégués : ateliers en ligne

La Commission permanente et ses co-organisateur proposent une nouvelle façon d'organiser le Conseil des Délégués de 2022 en incluant **une série de neuf ateliers en ligne qui se tiendront entre janvier et mai 2022**. L'invitation et les [informations sur le programme et les modalités d'inscription](#) sont disponibles en ligne et feront l'objet de mises à jour régulières. Ces ateliers sont ouverts à tous les dirigeants, volontaires et membres du personnel de la Croix Rouge et du Croissant Rouge, ainsi qu'aux observateurs et aux invités du Conseil.

Le nombre de participants n'est pas limité. Ces ateliers sont faciles d'accès en ligne. Vous y trouverez des exposés et des débats sur les défis actuels auxquels le Mouvement doit faire face, comme l'impact des mesures antiterroristes et des régimes de sanctions sur l'action humanitaire, et l'utilisation des systèmes d'armes autonomes ; le rôle du Mouvement lui-même dans la protection, l'éducation et la lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination ; et son objectif visant à renforcer son intégrité et augmenter son investissement dans les Sociétés nationale, la communication et la collecte de fonds virtuelle. Les résultats des ateliers seront présentés à l'occasion de la séance plénière du Conseil



des Délégués et intégrés dans son compte rendu analytique. De nombreux ateliers servent à préparer le terrain en vue des décisions que la Conférence internationale et le Conseil des Délégués devront prendre à l'avenir.

Prix et Médaille : vers une révision des règlements



La Commission permanente est chargée d'administrer et d'attribuer la Médaille Henry Dunant (la Médaille) et le Prix de la Croix Rouge et du Croissant Rouge pour la paix et l'humanité (le Prix). La Médaille, qui est la plus haute distinction décernée par le Mouvement, a été créée en 1965. Elle est attribuée tous les deux ans à des membres pour les services exceptionnels et les actes de grand dévouement qu'ils ont accomplis. Le Prix, établi en 1987, est en général décerné tous les quatre ans. Il honore des Sociétés nationales ou des personnes au sein du Mouvement en reconnaissance de leur contribution active à un monde plus pacifique. Le Prix a déjà été remis quatre fois depuis sa création.

En 2020, la Commission permanente a adopté de nouvelles [lignes directrices relatives à l'attribution de la Médaille et du Prix](#) afin de compléter les dispositions de leurs règlements, qui datent de [1965](#) et de [1987](#) respectivement, relatives aux conditions d'admission et aux qualités souhaitées des nominé.es, au processus de nomination et à l'examen et la prise de décision. Les nouvelles lignes directrices visent également à encourager la diversité et l'inclusion, et à appliquer les normes les plus strictes en matière d'intégrité et d'éthique.

À sa réunion du 9 décembre 2020, la Commission permanente est convenue de poursuivre la révision de ces deux distinctions et d'envisager de modifier leurs règlements de 1965 et 1987 afin de soumettre ces changements à la prochaine réunion du Conseil des Délégués. La Commission permanente remercie le groupe consultatif, établi au début de l'année 2021, pour son aide et ses conseils relatifs à la portée et au contenu du [projet de résolution](#) préparé pour le Conseil des Délégués de 2022. Ce projet contient les révisions des règlements de la Médaille et du Prix visant à uniformiser leurs processus de nomination et à modifier ou intégrer des éléments clés des lignes directrices relatifs aux conditions d'admission, à la diversité, à l'inclusion et à l'intégrité.

Si vous avez des questions ou des suggestions concernant le projet de résolution et les révisions des règlements relatifs à la Médaille et au Prix, vous pouvez les envoyer au Secrétariat de la Commission permanente à l'adresse suivante : standing.commission@standcom.ch

>> Décider pour agir - Traduire les résolutions en actes

En 2019, le Conseil des Délégués a adopté [12 résolutions](#). La XXXIIIe Conférence internationale a, pour sa part, adopté [huit résolutions](#), qui ont été complétées par les [151 engagements](#) que les participants ont pris à titre volontaire. Les résolutions et les engagements sont autant d'appels à agir pour créer une différence au service de l'humanité. Cette section met en relief certains des progrès accomplis.

Faire rapport sur les résolutions et les engagements pris à la XXXIIIe Conférence internationale

Nous nous trouvons désormais à mi chemin entre la XXXIIIe Conférence internationale et la suivante, qui aura lieu à la fin de l'année 2023. Dans quelques mois, le Mouvement se réunira par le biais du Conseil des Délégués afin de présenter les mesures donnant suite aux résolutions adoptées en 2019. D'autres discussions permettront d'ouvrir la voie aux prochaines réunions statutaires en 2023.

Un nouveau [système de rapports](#) sur le suivi des résolutions et des engagements pris à la XXXIIIe Conférence internationale est disponible en ligne depuis août 2021. Simple et flexible, il permet à tout moment de soumettre des rapports successifs avant la tenue de la prochaine Conférence internationale en 2023. Grâce à ce retour d'informations de la part de tous les membres, nous espérons montrer l'impact collectif de la Conférence sur la communauté dans son ensemble.

Partager des informations sur la mise en œuvre des résolutions et des engagements est extrêmement utile aux membres de la Conférence, car cela permet :

- De montrer l'impact collectif des résultats de la Conférence sur la communauté ainsi que les partenariats initiés par le Mouvement international de la Croix Rouge et du Croissant Rouge, les gouvernements et d'autres entités ;
- De mettre en valeur les différentes expériences en matière de mise en œuvre des résolutions et des engagements, encourageant ainsi d'autres membres à prendre des mesures similaires ;
- De permettre aux autres membres de proposer leur soutien lorsque la mise en œuvre s'avère difficile.

Comme vous le savez, un blog est également publié depuis 2020 sur [la page Web des réunions statutaires de la Croix Rouge et du Croissant Rouge](#). Les membres sont invités à le consulter et à venir partager leurs expériences.

- Accédez au système de rapports sur les six résolutions et les engagements par le biais de la page Internet du [Suivi des résultats de la XXXIIIe Conférence internationale](#).
- Partagez vos expériences de mise en œuvre sur la page du [blog](#).

Pour toute question relative au système d'établissement des rapports, au blog ou à la Conférence internationale, veuillez envoyer un message à conferences@rcrcconference.org

Suivi de la Déclaration du Mouvement sur l'intégrité

« L'intégrité et le comportement éthique de chaque composante du Mouvement, au niveau individuel comme au niveau institutionnel, sont d'une importance cruciale pour le Mouvement dans son ensemble. »

La [Déclaration du Mouvement international de la Croix Rouge et du Croissant Rouge sur l'intégrité](#) est née d'une volonté de garantir l'intégrité et le comportement éthique en son sein. Adoptée par le Conseil des Délégués le 8 décembre 2019, elle marque une étape importante dans la construction d'un Mouvement dont les composantes travaillent ensemble à renforcer l'intégrité. La Déclaration fournit un cadre d'action individuelle et collective visant à garantir que le Mouvement favorise la redevabilité, fait preuve de transparence et se montre irréprochable sur le plan éthique.

Afin de renforcer l'engagement du Mouvement en faveur de l'intégrité et de réaliser les objectifs fixés dans la Déclaration, un Groupe de travail chargé d'assurer le suivi de la Déclaration du Mouvement sur l'intégrité a été mis sur pied. Il se compose de dirigeants très expérimentés de sociétés nationales du monde entier. La FICR et le CICR assurent actuellement la coprésidence de ce Groupe.

Une fois établi, le Groupe a convenu de son mandat et rédigé son Plan d'action. Ce plan préconise en premier lieu l'organisation de sessions de réflexion et de webinaires, l'exécution de travaux de recherche ainsi que la constitution d'une « bibliothèque » de politiques et de directives sur l'intégrité. Il prévoit également la possibilité d'établir des tableaux de bord liés à l'intégrité, d'harmoniser les différentes façons d'évaluer les risques au sein du Mouvement et de définir les exigences de diligence raisonnable pour chaque nouveau partenariat conclu. Le Plan prend également acte de plusieurs mesures et initiatives que les composantes du Mouvement sont déjà en train d'appliquer afin de renforcer l'intégrité.

En octobre dernier, le Groupe de travail a organisé avec succès une session sur le thème de l'intégrité au sommet mondial virtuel Planet:Red à laquelle plus de 50 personnes issues des sociétés nationales, de la FICR et du CICR ont participé. Un sondage en direct a été organisé afin de déterminer quels étaient, selon les participants, les aspects les plus importants en matière d'intégrité. La priorité la plus élevée concernait « la compréhension et le respect des Principes fondamentaux », suivie par « un leadership transparent, diversifié et attaché aux principes », « la redevabilité envers les personnes affectées » et « la redevabilité en matière de gestion et de systèmes financiers ». Les résultats des travaux de cette session vont aider le Groupe à orienter son action future et à améliorer sa capacité à refléter les différents points de vue qui existent à travers le Mouvement. Des Sociétés nationales ont également donné des exemples inspirants sur la façon dont elles ont œuvré pour encourager l'intégrité au sein de leurs organisations.

S'agissant des projets à venir, le Groupe est en train de créer deux sous groupes afin de consolider une plateforme de ressources en matière d'intégrité et d'organiser des sessions de réflexion et des dialogues régionaux. Dans la période précédant la tenue du Conseil des délégués, le Groupe de travail va également rédiger un rapport sur les progrès réalisés dans le cadre du Plan d'action. Il proposera aussi un atelier avant le Conseil des Délégués sur le renforcement de l'intégrité au sein du Mouvement, qui fera partie de la série d'ateliers « Vers le Conseil des Délégués ».

Par **Gabriel Gavin Green**

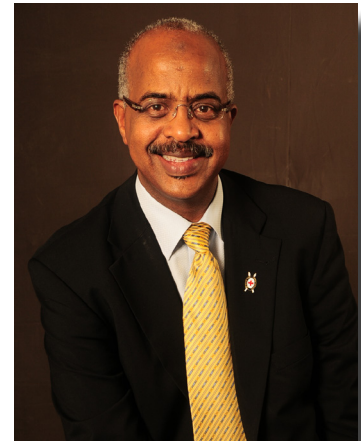
*Au nom du Secrétariat du Groupe de travail sur le suivi
de la Déclaration du Mouvement sur l'intégrité*

>> La parole aux membres de la Commission permanente

Un entretien avec le Dr Abbas Gullet

Abbas Gullet est le directeur général de Boma PanAfrican Limited, la holding d'entités commerciales établie par la Société de Croix Rouge du Kenya. Il est également l'ancien secrétaire général de cette même Société et a occupé les fonctions de secrétaire général adjoint et de directeur des opérations de la Fédération internationale.

Le Dr Gullet a été élu membre de la Commission permanente à la XXXIIIe Conférence internationale, en décembre 2019.



À mi parcours de cette 18e session de la Commission permanente, quelles sont, selon vous, les priorités sur lesquelles la Commission devrait se concentrer au cours des deux prochaines années ?

À mi-parcours de la présente session, j'estime que nous devrions en priorité achever ce sur quoi nous travaillons depuis les deux dernières années. Nous devrions nous concentrer sur la préparation du prochain Conseil des Délégués et sur la mise en œuvre des décisions prises au précédent Conseil des Délégués qui s'était tenu à Genève en 2019. En outre, la Commission permanente devrait accélérer les préparatifs de la XXXIVe Conférence internationale de 2023 afin d'en assurer la qualité de forum humanitaire de référence.

Quels sont les domaines que vous, en tant que membre, souhaiteriez défendre ou promouvoir dans le Mouvement ?

La question du réexamen de l'Accord de Séville a déclenché différentes réactions parmi les composantes de notre Mouvement. Les positions des organisations basées à Genève et des Sociétés nationales restent divisées, une majorité des Sociétés nationales du Sud étant favorable à un réexamen (*L'Accord de Séville de 1997 définit les responsabilités de chacune des composantes du Mouvement dans le cadre des activités internationales ; des Mesures supplémentaires sont venues compléter cet accord en 2005). À mon humble avis, nous ne pouvons mettre cette question de côté plus longtemps sans nous exposer au risque qu'un plus grand nombre de Sociétés nationales se sentent exclues et soient tentées de suivre leur propre voie. Il nous faudra traiter ces

questions importantes plus tôt que tard. Il faut davantage veiller à écouter et comprendre les attentes de chacun, à aplanir les divergences et à réaliser des progrès significatifs d'ici au prochain Conseil des Délégués sur la pertinence du Mouvement à l'avenir et sur la solidarité et la confiance mutuelle entre ses composantes.

Il est judicieux de réexaminer les accords de base et les pratiques du Mouvement qui déterminent la manière dont ses activités internationales doivent être organisées. De même, la Commission permanente devrait continuer de s'assurer avec diligence que le cadre statutaire et politique du Mouvement reste efficace et pertinent face aux défis humanitaires d'aujourd'hui et de demain. Cela doit être une des pierres angulaires du réseau mondial de la Croix Rouge/du Croissant Rouge qui devrait l'aider à accomplir sa mission en soutenant l'intervention et la cohésion collectives au sein du Mouvement, mais également en investissant dans le renforcement et la pérennisation des capacités de réponse locale de chaque Société nationale.

Le troisième point que je souhaiterais mentionner est mon espoir que la Commission permanente et le Mouvement dans son ensemble parviennent à trouver une solution sérieuse pour la mise en œuvre du Protocole d'accord entre le Magen David Adom d'Israël et la Société du Croissant Rouge palestinien. Tout en comprenant et en appréciant la complexité de cette question, le Mouvement devra peut-être évaluer s'il est en mesure de lever certains des blocages subsistants. Dans la négative, nous devrions alors nous préparer à reconnaître que nous ne pouvons pas obtenir les résultats désirés.

>> Opinion

Réussir la réforme de l'aide

Du Yémen à l'Iran, l'aide apportée aux personnes touchées par des crises est insuffisante et arrive trop tard. La localisation, les financements de qualité et l'engagement réel auprès des communautés touchées sont autant de facteurs essentiels à l'aide aux populations concernées.

À la réunion annuelle du Grand Bargain en juin dernier, nous, les pays donateurs, les organismes des Nations Unies, les organisations nationales et internationales de secours ainsi que la Croix Rouge et le Croissant Rouge, avons collectivement réaffirmé notre volonté d'améliorer l'efficacité du système d'aide. Nous avons reconnu que c'est uniquement en travaillant ensemble avec détermination que nous y parviendrons. En ma qualité de prochain responsable du Grand Bargain, je suis résolu à transformer cette nouvelle énergie en mesures concrètes au cours des deux prochaines années.

La phase 2.0 du Grand Bargain est engagée. Désormais, et jusqu'en 2024, nous sommes guidés par un cadre axé sur les populations que nous nous sommes engagés à aider. Dans ce contexte, il est nécessaire d'apporter des améliorations concrètes en matière de financements de qualité, de partenariats et de fonds versés aux acteurs locaux, tout en adaptant davantage nos mécanismes d'intervention aux besoins actuels.

Privilégier l'action locale

Il y a cinq ans, les 63 signataires de l'initiative du Grand Bargain se sont engagés à rendre l'action humanitaire aussi locale que possible et internationale que nécessaire. Pourtant, il reste encore beaucoup à faire pour que nous puissions nous engager réellement auprès de ceux qui travaillent aux niveaux national et local.

La localisation n'est pas uniquement une question d'acheminement des fonds vers les organisations locales et nationales. Il ne s'agit pas seulement de s'engager à verser 25 pour cent des fonds à des acteurs nationaux. Pour qu'une véritable transformation ait lieu, les organismes locaux comme les sociétés de la Croix Rouge et du Croissant Rouge doivent se trouver au cœur même de l'action humanitaire.

Ils doivent être les vrais décideurs.

À l'occasion d'une réunion avec neuf organisations iraniennes de secours à Téhéran le mois dernier, j'ai été une fois de plus

frappé par le fait que les acteurs locaux prennent en charge l'essentiel des opérations d'assistance dans le pays. Leur travail est vital pour les quelque 3,6 millions d'Afghans qui résident en Iran.

Un financement de qualité devrait stimuler l'aide

Nous devons également privilégier la qualité du financement afin d'améliorer l'aide apportée aux communautés qui en ont besoin. Pour cela, le financement doit être flexible, prévisible, non bureaucratique et pluriannuel. Nous connaissons les meilleures pratiques en la matière et nous avons même fixé des objectifs à ce sujet au Grand Bargain, même si nous sommes encore loin de les atteindre.

Un financement de qualité signifie que les organismes d'aide disposent des fonds dont ils ont besoin quand ils en ont besoin. Cela implique aussi une bureaucratie plus légère afin de disposer de la souplesse nécessaire pour adapter la réponse humanitaire aux besoins des populations que nous aidons et à l'environnement dans lequel nous travaillons.

Pour pouvoir atteindre le niveau de qualité requis, nous devons en premier lieu réfléchir au partage des risques et aux politiques entourant le financement humanitaire. Nous devons entamer une discussion sérieuse sur la façon dont les risques peuvent être partagés entre les donateurs et les organismes d'exécution ; il faut que les donateurs soient assurés que, même s'il faut faire preuve de souplesse, leurs fonds seront toujours utilisés dans le respect des principes et en se fondant uniquement sur les besoins des populations.

Les communautés touchées au cœur de la réponse humanitaire

Enfin, il est nécessaire que les communautés touchées elles-mêmes jouent un rôle actif dans l'intervention humanitaire. Instaurer un mode de communication allant dans les deux sens entre les communautés et les fournisseurs de service permettra aux populations de nous indiquer comment nous pouvons changer et ainsi mieux les servir.

(Continuer à la page suivante)

(Suite de la page précédente)

Un engagement réel ne se produira cependant pas automatiquement. Il faudra pour cela obtenir davantage de financement et des moyens technologiques, et les responsables de l'aide humanitaire devront établir un ordre de priorité. Il est nécessaire d'être disposé à opérer les changements structurels demandés afin d'adapter l'action humanitaire aux priorités des communautés touchées. Et même si nous parlons tous de l'importance de renforcer l'obligation de redevabilité, peu d'entre nous ont investi les ressources nécessaires pour que cela devienne une réalité.

Il faut que cela change.

Même si ces mesures sont loin d'être révolutionnaires, prises ensemble elles peuvent remodeler et améliorer la façon dont nous pouvons aider les populations dans le besoin. Nous avons tous un rôle à jouer pour réformer positivement le secteur de l'aide, que nous soyons des organisations de secours locales, nationales et internationales, des membres du système des Nations Unies, des donateurs ou, comme

vous, des membres du Mouvement de la Croix Rouge et du Croissant Rouge.

Ces changements ne sont possibles que si nous nous engageons à travailler ensemble.



Par Jan Egeland

Secrétaire général du
[Norwegian Refugee Council](#)

Personne Éminente,
[Grand Bargain](#)